



Bien choisir son artisan

- Contactez plusieurs entreprises. Le but est d'avoir au moins 2 devis à comparer pour le même poste de travaux.

L'annuaire des entreprises RGE localisées près de chez vous est disponible sur <https://france-renov.gouv.fr>

- Demandez le certificat de qualification RGE et vérifiez le systématiquement (ainsi que sa date de validité).
- Demandez à l'entreprise des références de clients sur des projets du même type afin d'avoir un aperçu d'un chantier fini.
- Privilégiez un artisan ayant des références de chantiers sur votre commune et qui ne réalise pas de démarchage (en effet, le démarchage est interdit).
- Réalisez les devis à domicile : la visite du logement par l'artisan est essentielle pour vérifier la faisabilité technique et la pertinence du projet. Ne jamais accepter un devis sans que cette visite soit faite.
- Vérifiez les mentions légales qui doivent figurer sur l'ensemble des devis pour qu'ils soient conformes.
- Se faire accompagner par le conseiller France Renov' avant signature du devis. Il pourra vous aider à déterminer si le devis est conforme aux aides, si les solutions proposées sont cohérentes pour votre logement et si il n'y a pas de risque de fraudes.
- Une fois ces points vérifiés, voir la fiche "Conseils pour le bon déroulement du chantier".

